

**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

**COMPTE RENDU
RENCONTRE DES COMMISSAIRES**

Mardi le 6 décembre 2011 à compter de 8 h 30
Salle Eureuka, Hôtel Le Navigateur

PRÉSENCES

- Yves **Bell**, Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
- Jérémie **Caron**, Première nation Malécite de Viger
- Mireille **Chalifour**, Collège électoral regroupant les organismes de bassin versant
- Max **D'Amours**, intérêts globaux de développement régional
- Bertin **Denis**, Table des préfets du Bas-Saint-Laurent (AM seulement)
- Marc-André **Dionne**, président de la CRRNT
- Sylvie **Laliberté**, Collège électoral des producteurs acéricoles
- Alain **Lapierre**, Collège électoral regroupant les industriels forestiers
- Pierre **Laplante**, Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent
- Simon **Lemay**, Collège électoral regroupant les gestionnaires fauniques et les représentants des chasseurs, pêcheurs et piégeurs
- Patrick **Morin**, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Bernard **Ouellet**, Collège électoral regroupant les sociétés d'exploitation des ressources, les groupements forestiers et les coopératives de travailleurs
- Joseph **Pitre**, Collège électoral regroupant les industriels de la transformation du feuillu
- Paul **Saint-Laurent**, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Luc **Sirois**, Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR (P.M. seulement)

ET

- Geneviève **Constancis**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent
- Jean-François **Gagnon**, Coordonnateur de la CRRNT
- Luc **Lavoie**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent (P.M. seulement)

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La réunion débute à 08 h 45. Marc-André Dionne souhaite la bienvenue à Max D'Amours qui a été désigné par le CA de la CRÉ pour combler le poste de commissaire représentant « les intérêts globaux de développement régional ».

Il est proposé d'ajouter un sous-point sur la certification forestière en 3.2 et de décaler les autres sous-points du point 3. Les sous-points 5.2 (Lettre de l'OIFQ) et 7.1 (Plan de mise en œuvre) seront traités dans le suivi de la dernière rencontre. L'ordre du jour est adopté avec ces modifications.

2. ADOPTION ET SUIVI DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 NOVEMBRE 2011

Le compte rendu est adopté. **JF Gagnon fera circuler la présentation sur les cibles quantitatives du PRDIRT et l'ensemble des présentations de la présente rencontre.**

Éléments de suivi :

- JF Gagnon déposera le plan de mise en œuvre du PRDIRT au CA de la CRÉ et au MRNF dans les plus brefs délais : Fait
- JF Gagnon préparera une proposition de règles de fonctionnement de la CRRNT basée sur les us et coutumes des dernières années : Fait et à discuter au point 6.
- JF Gagnon va s'informer sur l'état d'avancement de la démarche d'identification des aires d'intérêt autochtones et proposer des avenues pour la CRÉ dans ce dossier : Fait et à discuter au point 4.
- L'OIFQ a fait parvenir une réponse à notre correspondance du 19 juillet 2011 concernant les arbitres de litiges liés à l'élaboration du PAFI-O. Cette correspondance sera considérée lorsque ce sujet sera traité à nouveau à la CRRNT.

3. AIRES PROTÉGÉES

JF Gagnon propose que ce sujet soit divisé en quatre bouchées dont la dernière qui nécessitera des avis de la Commission.

3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU QUÉBEC (MDDEP)

François Brassard de la Direction du patrimoine écologique du MDDEP, se joint à la rencontre par téléphone. Il présente les grandes orientations du gouvernement du Québec en matière d'aires protégées (voir la présentation powerpoint sur le site FTP).

Suite à sa présentation, les commissaires questionnent le représentant du MDDEP sur certains aspects des orientations stratégiques et la situation au Bas-Saint-Laurent. François Brassard souligne l'importance d'ajouter des noyaux de conservation à l'actuel réseau. Les études doctorales sur le cadre de gestion d'une éventuelle catégorie VI en sol québécois soulèvent de nombreuses questions et certains commissaires affirment vouloir en savoir plus sur le sujet. D'autres commissaires se questionnent sur l'arrimage entre les limites écologiques et les limites administratives. François Brassard réitère l'importance d'arrimer les efforts avec ceux de la Gaspésie. Les commissaires manifestent leur approbation sur ce point.

3.2 CERTIFICATION FORESTIÈRE

Joseph Pitre introduit une présentation multimédia de Jamal Kazi qui fait le point sur les exigences de la certification forestière concernant les aires protégées. Cette présentation fait également état des trois recommandations d'action corrective (RAC) émises par les auditeurs sur le sujet et qui devront être « régler » dans un court délai suivant l'audit de juin prochain. Un avis a été obtenu de SmartWood qu'un délai supplémentaire d'un an pourrait être possible sous certaines conditions.

3.3 TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE

JF Gagnon présente une note (voir annexe 1) sur la détermination d'aires protégées candidates au Bas-Saint-Laurent. Ensuite, Luc Lavoie fait état des résultats des travaux du comité technique. Il présente la méthodologie utilisée par le comité ainsi que les périmètres proposées. Bien que l'utilisation du territoire a été prise en compte dans les travaux du comité, une étude d'impact plus détaillée reste à accomplir. Il est proposé que cette étude compte un volet sur l'approvisionnement en matière ligneuse qui repose sur les bases du calcul de la possibilité forestière 2013-2018. Il est proposé également d'y avoir un volet faunique.

Suite à l'étude d'impact, au besoin, le comité technique pourrait revoir certains périmètres afin de bonifier ses recommandations à la CRRNT.

3.4 PROCHAINES ÉTAPES

Avant d'envisager la suite des choses, Joseph Pitre dépose une lettre qui émane du Regroupement des industriels forestiers détenteurs de droits d'approvisionnement en forêt publique. Il résume la demande des industriels d'obtenir un délai afin de procéder à une « analyse réfléchie » du dossier des aires protégées et celui des cibles quantitatives du PRDIRT. La lettre évoque également la possibilité d'extension d'un an qui pourrait être accordée par les auditeurs pour remplir les exigences de la certification.

Concernant, les prochaines étapes du dossier, JF Gagnon présente les propositions contenues dans la note sur la détermination des aires protégées. Les commissaires émettent des commentaires visant un retour à la CRRNT après la consultation publique. De plus, il est proposé d'envisager une synergie entre les différents dossiers liés à la conservation de la biodiversité. **JF Gagnon produira un plan de match détaillé pour ce dossier et celui des cibles quantitatives du PRDIRT.** Ce plan de match sera discuté à la prochaine rencontre de la CRRNT.

La question des compensations pour les pertes de droits n'a pas encore été entamée. Des commissaires souhaitent que cette discussion ait lieu dès la prochaine rencontre. Il est proposé de regarder dans un premier temps ce qui se fait actuellement à titre de compensations.

Les commissaires se questionnent sur la pertinence de geler ou non les territoires proposés par le comité technique durant la phase d'étude d'impact et de consultations, particulièrement si ces phases s'étirent dans le temps. Pour le moment, seulement les territoires déjà déposés par les industriels à SmartWood sont soustraits à l'aménagement. **Il est proposé que Paul St-Laurent et son équipe présentent à la prochaine rencontre de la CRRNT les secteurs d'intervention 2012 (prévus dans la planification annuelle déposée en janvier prochain) qui chevauchent l'ensemble des territoires proposés par le comité technique.** Sur cette base et sur la base du calendrier de travail projeté, les commissaires pourront reprendre la discussion sur la pertinence de soustraire les territoires proposés aux interventions.

4. AIRES D'INTÉRÊT AUTOCHTONES

JF Gagnon présente une note (voir annexe 2) qui fait état de la situation et qui réitère la nécessité, dans le cadre de la certification forestière, pour la Corporation de gestion de collaborer à l'identification de sites d'intérêt pour les communautés autochtones visées par le certificat. Les efforts en ce sens devront se poursuivre afin

de démontrer une progression aux auditeurs. Les commissaires sont à l'aise avec les recommandations de la note concernant le rôle de la CRÉ dans ce dossier.

5. TABLE DE GIRT

5.1 NOTE SUR LA PRIORISATION DES DISCUSSIONS

JF Gagnon présente une note (voir annexe 3) qui fait état de la situation et recommande que l'établissement des priorités dans les sujets de discussion soit laissé à l'équipe de coordination. Toutefois, cette priorisation des sujets s'effectuent sur la base de trois critères. Les commissaires sont à l'aise avec ces trois critères mais la recommandation est modifiée pour intégrer explicitement la collaboration des participants aux tables dans la priorisation des sujets.

6. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CRRNT

Point remis à la rencontre suivante.

7. VARIA

Rien à signaler

Prochaine réunion vers la fin de janvier, à confirmer. Fin de la réunion 16 :15.

Éléments nécessitant un suivi :

- JF Gagnon fera circuler la présentation sur les cibles quantitatives du PRDIRT et l'ensemble des présentations de la présente rencontre.
- JF Gagnon produira un nouveau plan de match pour la suite du dossier aires protégées et celui des cibles quantitatives du PRDIRT.
- Paul St-Laurent présentera à la prochaine rencontre de la CRRNT les secteurs d'intervention 2012 qui chevauchent l'ensemble des territoires proposés par le comité technique sur les aires protégées.

Jean-François Gagnon
Coordonnateur de la CRRNT

ANNEXE 1

LA DÉTERMINATION D'AIRES PROTÉGÉES CANDIDATES AU BAS-SAINT-LAURENT

Mise en contexte

Le 13 septembre dernier, la CRRNT a procédé à l'actualisation du mandat du comité technique sur les aires protégées (voir l'annexe 1 du compte rendu de cette rencontre pour plus de détails). Il a été convenu que la proposition serait déposée à la CRRNT pour fin d'arbitrage entre les différentes options.

Les participants au comité technique :

Luc Lavoie – CRÉ BSL
Jonathan Roy – Groupement Témiscouata
Patrick Morin – CRE BSL
François Brassard - MDDEP
Jean Lamoureux - MRNF

État de situation

Le comité s'est réuni une première fois le 11 octobre pour prendre connaissance du mandat. Le comité a tenu un atelier de travail sur deux jours, le 27 et 28 octobre. L'analyse des impacts socioéconomiques est en élaboration au MRNF.

Résultats

Voir la présentation de Luc Lavoie (disponible sur le site FTP de la CRÉ)

Prochaines étapes

Les prochaines étapes feront l'objet d'un plan de travail qui sera discuté à la prochaine rencontre de la CRRNT.

ANNEXE 2

AIRES D'INTÉRÊT AUTOCHTONES

Mise en contexte

Les industriels forestiers ont obtenus plusieurs requêtes d'actions correctives (RAC) concernant les droits des peuples autochtones (principe 3 de la norme FSC). L'une d'entre elles vise spécifiquement la reconnaissance et la protection des sites d'intérêt pour les communautés autochtones (signification culturelle, écologique, économique ou religieuse particulière). Voici l'extrait du rapport d'audit de la CGCBSL sur le sujet :

« La Première Nation Malécite de Viger n'a pas entrepris d'étude sur l'utilisation traditionnelle des terres et a donc peu d'informations sur les activités des membres. L'entreprise d'une telle étude est considérée comme une priorité pour la collectivité et une étape essentielles vers une participation plus significative aux consultations sur l'aménagement forestier. Les Mi'gmaq de Listuguj et Gesgapegiag ont certaines initiatives de recherche en cours par le biais du Secrétariat du Mi'gmaoui Mawiomis, mais celles-ci ne sont pas nécessairement conçues ou disponibles pour la planification forestière. Les services des ressources naturelles de ces communautés ont peu de renseignements sur les utilisations traditionnelles et les sites d'importance. Jusqu'à maintenant, la CGCBSL n'a pas fourni de soutiens aux études sur les utilisations des terres et à la cartographie. La CGCBSL se décrit comme ouverte à fournir ce type de soutien, cependant les deux parties n'ont pas encore entamé de discussions à ce sujet. »

- SmartWood, 3 mai 2011

Problématique

La CGCBSL doit appuyer les démarches des communautés autochtones pour identifier leurs aires d'intérêt et les valeurs qui s'y rattachent, comme en fait foi l'extrait ci bas du rapport d'audit. Ces démarches n'ont pas à être complétées d'ici l'audit annuel du printemps 2012 mais la CGCBSL doit démontrer un certain avancement dans le dossier.

« Le requérant devra soutenir les efforts des Premières Nations Malécite de Viger, Mi'gmaq de Listuguj et Mi'gmaq de Gesgapegiag à mener des études de cartographies et d'utilisations des terres et à faire le suivi des impacts de l'aménagement forestier, si cela est souhaité par les communautés. Le requérant devra également étudier la possibilité de conclure des ententes de protection des sites autochtones. »

- SmartWood, 3 mai 2011

État de la situation (octobre 2011)

Le coordonnateur de la certification pour le Bas-Saint-Laurent est en contact avec la Première Nation Malécite de Viger, le Secrétariat du Mi'gmawei Mawiomi (SMM) et les communautés Mi'gmaq concernés par le territoire de certification. Les discussions sur la question des sites d'intérêt autochtones sont dans une phase préliminaire. À titre d'information, selon la CRÉ-GIM la situation serait similaire en Gaspésie.

Les deux nations autochtones ont accès à du financement (ou sont actuellement en négociation) des différents ministères concernés afin de développer leur capacité d'interaction lors de consultations gouvernementales, dans le cadre de la certification forestière ou pour la participation aux tables de GIRT. Une partie de ce financement provient du programme de participation autochtone (PPA) du MRNF et l'autre du Secrétariat aux affaires autochtones. L'identification de sites d'intérêt autochtones est une activité admissible à l'intérieur de ces programmes. Le gouvernement fédéral a également financé des recherches notamment concernant le «traditional use study (TUS)» de la nation mi'gmaq. De plus, des ententes pour l'échange de données sont (ou seront) conclues entre le MRNF et les communautés.

Il est prévu qu'un comité provincial réunissant des représentants du MRNF, des communautés autochtones et de FSC-Canada soit mis en place pour discuter de l'application du principe 3 dans le cadre du nouveau régime forestier (détenteur du certificat = législateur)¹.

Recommandations

La CGCBSL doit poursuivre les discussions sur le sujet avec les communautés autochtones et démontrer un progrès réel aux auditeurs.

Si un besoin spécifique se fait sentir dans cette démarche, la CRÉ peut, si elle le juge pertinent, apporter son aide, sous réserve des éléments suivants :

- Prendre en considération les fonds publics déjà investis pour renforcer les capacités des communautés autochtones ;
- Prendre en considération la nature et les modalités du programme de financement que la CRÉ gère (ex : PMVRMF-volet II) ;
- Prendre en considération les besoins du requérant à la certification, adaptés au cadre du nouveau régime forestier (détenteur du certificat = le législateur) ;
- Coordonner toute approche des Mi'gmaq avec la Gaspésie, tant avec la CRÉ-GIM qu'avec l'éventuelle corporation de gestion du certificat.

¹ Source :

www.industrymailout.com/Industry/View.aspx?id=320377&q=393409082&qz=d3cb5f

ANNEXE 3

PRIORISATION DES SUJETS DE DISCUSSIONS AUX TABLES DE GIRT

MISE EN CONTEXTE

La CRÉ a adopté en avril 2010, suite à des consultations publiques, un cadre de référence sur la mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT). Ce cadre précise le mandat, les responsabilités, la composition et les modalités relatives aux tables de GIRT et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Depuis, les tables ont débutées leurs travaux et alimentent en continue l'élaboration des plans d'aménagement intégré (PAFI) par le MRNF.

L'esprit de la démarche peut se résumer ainsi :

« La GIRT permet aux parties intéressées de participer à l'établissement d'orientations d'aménagement des ressources du milieu forestier pour un territoire donné et de faciliter la traduction concrète de ces orientations dans les plans d'aménagement forestier intégré. »

- Le Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire, MRNF 2010

C'est dans cet esprit que la CRÉ a coordonné les travaux des tables à ce jour. Une démarche enjeux-solutions a été mis de l'avant afin de structurer les discussions sur les sujets pertinents et obtenir des résultats (livrables) structurants pour l'exercice de planification.

ÉTAT DE SITUATION

Un premier exercice de mise en commun des préoccupations des différents participants aux tables de GIRT a permis d'identifier plus de 225 préoccupations. De ce nombre, plusieurs sont similaires, voire identiques. Certaines sont très larges alors que d'autres sont très pointues. L'échelle de référence est également assez variable, passant du local au régional ou carrément au national. De plus, l'incompréhension ou la remise en question de certains éléments du nouveau régime forestier teinte plus d'une préoccupation.

Suite à cet exercice, l'équipe de coordination de la CRÉ en collaboration avec le MRNF a proposée de prioriser les efforts des tables sur les sujets qui touchent directement la planification forestière. Il en découle que les sujets importants aux yeux de participants n'ont pas tous été priorisés dans le cadre de la démarche enjeux-solutions. Dans

l'ensemble, cette approche est accueillie positivement par les participants. Toutefois, à l'occasion, des participants s'interrogent sur la nature des sujets qui peuvent ou non être débattues à la table. Puisque ce questionnement est commun à chacune des tables, l'avis de la CRRNT sur le sujet serait souhaitable.

RECOMMANDATION

L'équipe de coordination de la CRÉ, en collaboration avec le MRNF et les participants aux tables de GIRT, est responsable d'établir les priorités parmi les sujets de discussions sur la base des critères suivants :

- Pertinence du sujet dans un contexte de la planification forestière intégrée, telle que définie dans la Loi sur l'aménagement du territoire forestier (impact sur les PAFI ou sur les ententes d'harmonisation);
- Nature locale (à l'échelle de l'UAF) du sujet à discuter;
- Intérêt des participants et/ou du MRNF de tenir des discussions sur le sujet.